

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT
DU STATIONNEMENT**

Le Maire de la commune d'Alignan-du-Vent,
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu les articles L 2212-2, L2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
En raison des travaux de tirage de la fibre optique par la société TRAVESSET de Béziers (Hérault), du lundi 30 novembre 2020 pour 180 jours,
Vu que des accidents et encombrements pourraient se produire dans certaines voies si le stationnement n'y était pas réglementé.

ARRÊTE

Article 1:

Le stationnement est rigoureusement interdit route départementale 33 d'Alignan-du-Vent à Servian, du lundi 30 novembre 2020 pour 180 jours, en raison des travaux de tirage de la fibre optique par la société TRAVESSET de Béziers (Hérault).

Des barrières seront installées pour matérialiser l'interdiction de stationnement.
La circulation se fera de manière alternée avec un feu tricolore et limitée à 50 km.

Article 2:

Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur l'Agent de Sécurité de la Voie Publique, Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pézenas, sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Alignan-du-Vent
Le 19/11/2020

Publié le *do/11/2020*

Le Maire

Christophe PASTOR



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.